

Rapport d'évaluation

Évaluation du programme
Sciences humaines (300.A0)
conduisant au
diplôme d'études collégiales (DEC)

au Collège international des Marcellines

Juin 2007

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation du programme *Sciences humaines* (300.A0) donné au Collège international des Marcellines s'inscrit dans le cadre de la demande faite aux collèges par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) d'évaluer un de leurs programmes, préférablement élaboré par objectifs et standards, en appliquant leur propre politique institutionnelle d'évaluation de programmes.

Le rapport d'autoévaluation du Collège international des Marcellines, dûment adopté par son conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 28 mars 2006. Un comité dirigé par un commissaire l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 16 et 17 mai 2006¹. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, les personnes ayant travaillé à l'autoévaluation ainsi que des professeurs², des élèves et des diplômés. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre du programme.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission, après que celle-ci ait analysé le rapport d'autoévaluation et recueilli de l'information additionnelle lors de la visite. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques du Collège international des Marcellines et du programme évalué, le document présente des observations sur la démarche d'évaluation suivie par l'établissement et les résultats obtenus à partir des critères retenus par la Commission, soit la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques, l'évaluation des apprentissages et l'efficacité du programme. Le rapport traite du suivi que le Collège apportera à son évaluation de programme. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration du programme d'études.

-
1. Outre le commissaire, M. Gilles Levesque, qui en assumait la présidence, le comité était composé de : M^{me} Brigitte Giroux, adjointe à la Direction des études du Cégep de Saint-Hyacinthe, M^{me} Martine Dumais, professeure d'histoire au Cégep Limoilou, M^{me} Hélène Lachapelle, conseillère pédagogique au Cégep de Drummondville, et M^{me} Danielle Cossette, agente de recherche de la Commission, qui agissait à titre de secrétaire du comité. Le présent rapport a été rédigé par M. Robert Payeur, agent de recherche de la Commission.
 2. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Principales caractéristiques de l'établissement et du programme

Le Collège international des Marcellines (CIM), fondé en 1991, est un établissement privé agréé aux fins de subventions. D'abord connu sous le nom de « Collège dans la Cité », il correspond au secteur collégial de l'Institut international des Soeurs de Sainte-Marcelline, implanté au Québec depuis 1959. Le Collège accueille chaque année environ 80 étudiantes et étudiants de niveau collégial. Situé à Westmount, dans les locaux de la Villa Sainte-Marcelline, il offre trois programmes d'études préuniversitaires : *Sciences de la nature* (200.B0), *Sciences humaines* (300.A0) et *Arts et Lettres* (500.A1), qui peuvent être combinés selon une formule de double DEC. Les élèves ont aussi accès à une session d'accueil et d'intégration (081.01) ou de transition (081.03).

Les élèves sont essentiellement répartis en deux groupes : un groupe en *Sciences de la nature* (environ 25 élèves par cohorte) et un groupe en *Sciences humaines* (environ 15 élèves par cohorte), auxquels s'ajoutent les quelques élèves qui choisissent de s'inscrire uniquement dans le programme *Arts et Lettres*. Le programme *Sciences humaines* comporte deux profils : *Sciences humaines* avec mathématiques et *Sciences humaines* sans mathématiques. Les cours du programme, dans les deux profils, sont structurés autour de deux grands axes et comprennent des cours supplémentaires obligatoires (méthodologie, histoire de l'art, science et société, philosophie de culture générale), propres au projet éducatif du Collège. À ce, s'ajoutent trois cours de mathématiques, dans le cas des élèves inscrits au profil « avec mathématiques ». Tous les élèves du programme (avec ou sans mathématiques) doivent s'initier à l'apprentissage d'une troisième langue dans le cadre du projet « Étudiants sans frontières ». Le Collège offre aussi un soutien pédagogique aux élèves qui désirent se présenter aux examens du baccalauréat français.

Les membres de la direction assument une charge d'enseignement ou d'encadrement des élèves. Huit enseignants se partagent les activités de la formation spécifique. La plupart d'entre eux occupent un poste à temps partiel. Quatorze autres enseignants, qui enseignent aussi au secondaire, donnent les divers cours de la formation générale offerts au Collège. Une relève enseignante, parmi les anciens élèves du Collège, est également présente.

Évaluation du programme

La démarche institutionnelle d'évaluation

Au moment d'initier sa démarche d'évaluation, le Collège a relevé trois enjeux reliés à la mise en œuvre de son programme de *Sciences humaines* : l'importance de faire ressortir les spécificités de ce programme, la réussite des élèves et la conformité au devis ministériel. Un comité d'autoévaluation a été mis sur pied en août 2005, conformément à la *politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études* (PIEP). Formé de la directrice des études et de son adjointe, elles-mêmes enseignantes, et de deux autres enseignants du programme, il a d'abord établi un devis d'évaluation. Celui-ci détermine les principes d'autoévaluation envisagés et précise les critères retenus, en fonction de 26 énoncés. Il propose en outre des outils d'évaluation pertinents et liste les principaux éléments du rapport à produire. Il inclut également un calendrier général des opérations.

Le comité a fait appel régulièrement aux autres professeurs de la formation spécifique et il a sollicité, au besoin, les enseignants de la formation générale. Les finissants de l'année 2003 ont été consultés à l'aide d'un questionnaire. Le Collège a aussi utilisé les données issues de la relance effectuée auprès des anciens élèves lors de l'évaluation institutionnelle. La démarche prévoyait en outre une nouvelle consultation auprès des finissants de l'année 2006. Les résultats de cette enquête ont été présentés au moment de la visite.

L'évaluation touche l'ensemble du programme, y compris la formation générale. Celle-ci est notamment abordée dans le sondage auprès des élèves et dans l'analyse reliée à l'atteinte des buts généraux du programme. Les principaux résultats de l'évaluation ont été présentés à l'ensemble du personnel enseignant du Collège avant l'étude et l'adoption du rapport par le conseil.

La Commission note la qualité de la démarche utilisée, la profondeur de l'analyse et du rapport produit par le Collège. L'analyse approfondie à laquelle chacun des enseignants a directement participé a en outre favorisé une appropriation accrue du programme par l'ensemble de l'équipe.

La mise en œuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de la mise en œuvre du programme.

La pertinence du programme

L'évaluation de la pertinence vise à estimer si le programme, tel qu'il a été élaboré par le Collège, répond de manière satisfaisante aux besoins des universités ainsi qu'aux attentes des étudiants et de la société.

Le Collège offre un programme en adéquation avec son projet éducatif. Ce dernier vise une formation intégrale de la personne, notamment par l'acquisition de méthodes de travail intellectuel, la maîtrise du français, l'intégration des connaissances et le développement d'un esprit critique, de l'autonomie et du sens des responsabilités. De façon générale, les élèves ayant répondu aux questionnaires, les diplômés et les élèves rencontrés lors de la visite témoignent de la pertinence de la formation reçue. Les finissants consultés apprécient particulièrement l'intégration des connaissances et le développement du sens des responsabilités. Les diplômés soulignent aussi les méthodes de travail, la capacité à bien gérer son temps et l'acquisition d'une culture générale. Ils estiment avoir été très bien préparés à poursuivre leurs études à l'université.

Des questionnaires ont également été distribués aux diplômés en 2002 à l'occasion d'une opération de relance auprès d'eux. Le Collège suit aussi le rendement de ses diplômés admis à l'Université de Montréal à partir de l'évolution de la cote de rendement (cote R); les informations présentées dans le rapport du Collège indiquent que les diplômés y réussissent bien. De façon générale, les taux d'admission aux universités (plus de 90 % d'élèves admis en 2004 et 2005) se comparent avantageusement à ceux des collèges du réseau privé. Le Collège maintient des relations avec certaines universités qui, sans avoir un caractère officiel, lui permettent d'obtenir des informations sur les besoins de ces dernières par la participation de professeurs invités comme conférencier ou comme jury lors de concours internes.

Les élèves sont représentés au sein du conseil de classe et d'orientation scolaire propre à chaque niveau d'études, ainsi qu'au comité des normes de vie du Collège. La consultation des élèves et des diplômés du programme de *Sciences humaines* se fait sans que l'on ait établi un mode de communication structuré, vu la petite taille des cohortes et de l'établissement. Le Collège soulève dans son rapport la possibilité de développer un

mécanisme de consultation annuelle des élèves inscrits au programme afin de recueillir des données perceptuelles et il a intégré à son plan d'action la réalisation d'une enquête auprès des diplômés de la session d'hiver 2006. Le Collège reconnaît le bien fondé d'effectuer une telle relance chaque année et la Commission l'invite à procéder à cette démarche.

Dans l'ensemble, la Commission note que le programme prépare bien les élèves aux études universitaires.

La cohérence du programme

L'évaluation de la cohérence porte sur les activités d'apprentissage, sur leur articulation au regard de l'atteinte des objectifs du programme et sur la charge de travail des élèves.

Tous les buts généraux et les objectifs du programme sont pris en compte. Selon le devis ministériel, la formation spécifique du programme comprend neuf objectifs communs et six objectifs au choix. L'ensemble des objectifs sont répartis localement en treize cours obligatoires et deux cours optionnels, auxquels s'ajoutent trois cours de mathématiques dans le cas du profil incluant cette discipline. Pour assurer la cohérence du programme, le Collège propose une formation organisée selon deux grands axes. Pour chacun d'eux, on retrouve une séquence de cours passant par l'initiation, l'application, l'approfondissement et allant même jusqu'à l'enrichissement.

Le premier axe de formation s'appuie principalement sur une séquence de six cours obligatoires dont la discipline essentielle est l'histoire, présentée dans ses relations avec la géographie et avec la géopolitique. Ces cours sont donnés par une même enseignante. Ils sont étroitement articulés les uns avec les autres et, dans la mesure du possible, les situations d'apprentissage visent la complémentarité avec d'autres cours du programme tels ceux de philosophie, de français ou de méthodologie. Cet axe de formation accorde une attention particulière aux problèmes du monde actuel. Il intègre en outre une introduction à l'économie, à la psychologie et à la communication, ainsi qu'un approfondissement multidisciplinaire regroupé sous la thématique « défis de notre planète » en 4^e session. Il comprend enfin les deux premiers volets de l'épreuve synthèse de programme (ESP) : le projet « *Étudiants sans frontières* » en 2^e session et l'examen de culture générale en 3^e session.

Le deuxième axe du programme cible la démarche scientifique et les diverses méthodes en sciences humaines. Il comporte quatre cours obligatoires et prépare l'élève à mener un projet d'études sur un sujet de son choix durant la deuxième année d'études. Ce projet de nature interdisciplinaire forme le volet final de l'ESP en 4^e session et il représente une véritable initiation à la recherche en sciences humaines.

Tout en maintenant l'orientation internationale de son programme en abordant la géopolitique et l'histoire des autres pays, le Collège souhaite développer des situations d'apprentissage qui permettront d'accroître l'enracinement et l'appartenance au contexte national en y intégrant davantage les aspects canadiens et québécois dans les projets à l'étranger. La Commission l'encourage à poursuivre ses démarches en ce sens.

Les élèves sont bien informés des exigences propres à chaque activité d'apprentissage, notamment par les plans de cours. Le nombre d'heures de cours par semaine oscille entre 26 et 31 heures pour la majorité des élèves. Pour ceux inscrits au profil « avec mathématiques », à la 3^e session, cette charge peut atteindre 37 heures. Pour l'ensemble des élèves, la charge de travail inclut les divers cours supplémentaires obligatoires associés au projet éducatif, lesquels ne sont pas comptabilisés pour l'obtention du diplôme : deux cours d'anglais, un cours consacré à l'apprentissage d'une troisième langue ainsi qu'un cours de philosophie, un cours d'histoire de l'art, un cours *Science et société* et, à la première session, deux heures de méthodologie par semaine. À ce, s'ajoute une période hebdomadaire de quatre heures, consacrée à la réalisation d'« évaluations sur table » (EST), soit des examens ou des travaux qui demandent un travail soutenu et l'application de méthodes de travail intellectuel. « *Cette modalité en place depuis 10 ans permet aux élèves d'effectuer, en classe, des travaux longs qu'ils auraient à faire à la maison et de mieux gérer ainsi leur travail personnel.* » L'horaire prévoit en outre quatre heures d'études dirigées qui sont, depuis peu, facultatives. Plusieurs élèves consultés par le Collège et ceux rencontrés lors de la visite estiment que leur charge de travail est trop grande, tout en reconnaissant la pertinence de ces exigences dans leur formation personnelle et professionnelle. La visite a permis de constater que la direction et les enseignants mettent en œuvre des mesures destinées à alléger cette charge et la Commission encourage le Collège à poursuivre ses efforts dans cette voie.

Le programme est cohérent et il intègre tous les buts généraux du programme, dans une perspective interdisciplinaire. Les activités, ordonnées de façon à tenir compte de la progression des apprentissages et de l'atteinte des objectifs du programme, reflètent une véritable appropriation de l'approche programme par l'ensemble des enseignants.

Les méthodes pédagogiques

L'évaluation de la valeur des méthodes pédagogiques vise à vérifier si celles-ci sont adaptées aux objectifs du programme, aux activités d'apprentissage et aux caractéristiques de la population étudiante. Deux types de décisions concernent le choix des méthodes pédagogiques : les décisions d'ensemble quant à la place relative de certaines composantes du programme telles que les stages; les décisions pédagogiques qui s'appliquent à chacune des activités pédagogiques.

La place faite aux diverses composantes du programme (cours théoriques, travaux pratiques et projets) est bien adaptée aux objectifs du programme. Les méthodes pédagogiques sont généralement motivantes pour les élèves et les amènent à se dépasser; celles-ci constituent une application concrète et vivante de l'approche par compétences. Les exigences propres aux activités d'apprentissage sont conçues de manière à suivre leur progression d'une session à l'autre. Le nombre de travaux exigés aux élèves est régulièrement ajusté pour tenir compte de leurs besoins au cours de leurs études.

La Commission signale également la qualité de la relation maître-élève et de l'encadrement individualisé, favorisé en cela par la taille réduite du Collège. Les élèves consultés, tant par le Collège que par la Commission, ont d'ailleurs souligné la compétence, la disponibilité, l'engagement et le dévouement de leurs enseignants. Ce constat est à rapprocher avec le suivi des élèves qui est assuré par le conseil de classe et d'orientation scolaire du Collège, lequel est composé de tous les professeurs qui enseignent durant une session. Le conseil se réunit huit fois par année et passe en revue les situations d'apprentissage, les stratégies d'orientation scolaire et les sujets liés à l'organisation scolaire et aux besoins des élèves. La *politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* prévoit aussi des réunions avec les représentants des élèves siégeant au conseil étudiant. Ces derniers sont cependant reçus au cours d'une période qui leur est propre.

Les ressources matérielles et informationnelles permettent d'assurer la qualité des programmes et des services offerts. Le Collège s'est notamment doté d'une nouvelle salle d'ordinateur et a augmenté ses accès Internet pour les élèves dans toutes les salles de classe. Les collections de la nouvelle bibliothèque de la Villa Sainte-Marcelline répondent adéquatement aux besoins des enseignants du collégial. L'établissement a aussi mis en œuvre certaines mesures afin de rendre plus accessibles les ressources informationnelles situées à l'extérieur du Collège; un arrimage a été réalisé à cet effet avec la bibliothèque de l'Université du Québec à Montréal et la Grande bibliothèque. L'horaire des élèves a été aménagé pour faciliter l'accès à ces ressources.

La qualité des méthodes pédagogiques constitue une des forces du programme.

L'évaluation des apprentissages

L'examen de ce critère vise à vérifier si l'évaluation des apprentissages des étudiants permet effectivement d'attester que ces derniers ont atteint les compétences visées par chacune des activités d'apprentissage et par le programme dans son ensemble.

Les plans de cours et les instruments d'évaluation examinés par la Commission montrent que la maîtrise de chacune des compétences du programme est évaluée. La *politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA), mise à jour en 2006, accorde un rôle prépondérant à l'évaluation continue : chacun des cours doit débiter par une évaluation diagnostique et se poursuivre, en cours de session, par des évaluations formatives, lesquelles sont complétées par des évaluations sommatives et un examen synthèse final qui fait état de la maîtrise par l'élève des apprentissages essentiels à sa formation générale. Au moins 55 % de la note est attribuée à des activités de synthèse reliées directement à la compétence du cours. La Commission souligne la grande diversité et le nombre élevé des modes d'évaluations, tant formatives que sommatives, planifiés en concertation : les examens blancs (simulation), les examens oraux fréquents, les évaluations sur table, les examens de culture générale ainsi que les évaluations de la qualité de la langue témoignent des efforts accomplis par le Collège afin d'intégrer des évaluations transdisciplinaires tout au long du parcours de l'élève. En outre, les évaluations comportent un degré de difficulté et de complexité croissant d'une session à l'autre.

L'établissement s'assure généralement que l'évaluation des apprentissages est équivalente pour un même cours donné par des enseignants différents. La visite a cependant permis de constater que l'équivalence concernant l'évaluation d'une même compétence dans des disciplines différentes n'était pas toujours assurée, en particulier la compétence 022S. La Commission encourage le Collège à s'assurer de l'équivalence interdisciplinaire de l'évaluation d'une même compétence dans des cours différents.

L'efficacité du programme

L'évaluation de l'efficacité porte sur la capacité de l'établissement à attirer et à maintenir dans le programme un effectif d'étudiants qui atteint les objectifs du programme.

Le Collège admet des élèves qui sont capables de réussir dans le programme et dont la motivation s'accorde aux exigences du projet éducatif centré sur la formation intégrale de la personne; les conditions de ces exigences sont clairement établies dans le contrat de services éducatifs.

Les taux de réussite, de persévérance et de diplomation s'apparentent, en moyenne, à ceux du réseau privé. L'interprétation des indicateurs sur la réussite doit cependant faire l'objet d'une attention particulière étant donné le petit nombre d'élèves par cohorte. La qualité des mesures de soutien pédagogique et d'encadrement mises en œuvre dans le plan de réussite 2004-2007 concourt étroitement à l'efficacité de la formation offerte. Parmi les mesures offertes dès la première session, la détection du niveau de français des élèves et les cours de méthodologie contribuent à maintenir l'élève dans son programme et à progresser. De

plus, le Collège offrira à nouveau une session *Accueil et intégration* à partir de septembre 2006, ce qui pourra faciliter l'adaptation de certains élèves aux exigences de son programme.

L'épreuve synthèse de programme (ESP) est constituée de trois parties : un projet « Étudiants sans frontières » réalisé en 2^e session, un examen de culture générale en 3^e session et un projet d'études interdisciplinaires, en 4^e session. L'épreuve synthèse touche plus d'une discipline et permet d'évaluer l'intégration des apprentissages en lien avec le profil de sortie ou avec les finalités du programme. Chacune des parties de l'ESP contribue à favoriser l'atteinte des buts du programme de *Sciences humaines*, incluant les buts de la formation générale.

Le projet « Étudiants sans frontières » se traduit par une expérience culturelle à l'étranger qui est intégrée aux études et qui amène l'élève à vérifier sur le terrain, à partir de thèmes de recherche qu'il aura choisis, certaines hypothèses et explications relevant de la géographie. Pour ce qui est de l'examen de culture générale, il consiste en une dissertation critique (écrit) et une discussion critique (oral) où l'élève doit mener une réflexion philosophique en s'appuyant sur des connaissances historiques et géographiques. L'examen de culture générale comprend une épreuve de français qui est une simulation de l'Épreuve uniforme de français du Ministère (EUF). Enfin, le projet d'études interdisciplinaires vise la formation spécifique et amène l'élève à réaliser de façon autonome une recherche en faisant intervenir au moins deux disciplines des *Sciences humaines*. Ce dernier projet se termine par une présentation à l'occasion d'un congrès organisé spécialement à cet effet : « Le congrès des valeurs et des savoirs à partager ».

Depuis 2005, l'évaluation des compétences associées à la maîtrise de l'anglais est intégrée à l'examen de culture générale et au projet d'études interdisciplinaires. Afin de réussir l'ESP du Collège, l'élève doit, en plus d'obtenir une moyenne minimale de 60 %, réussir à un seuil de 60 % à chacune des parties de l'épreuve synthèse. La Commission encourage le Collège à maintenir les modalités d'évaluation de l'ESP.

La réussite de l'épreuve synthèse (93 %, 100 %, 100 %) entre 2003 et 2005 rend bien compte de l'efficacité de la mise en œuvre des objectifs du programme et du projet éducatif du Collège.

En somme, le programme est efficace : les taux de réussite sont satisfaisants et l'épreuve synthèse permet de vérifier l'atteinte par les étudiants de l'ensemble des objectifs et des standards déterminés pour ce programme. La Commission tient à souligner la qualité des mesures visant à soutenir la réussite et la formation globale de l'individu.

Plan d'action

À partir de l'ensemble des mesures envisagées dans son rapport, le Collège a ciblé huit actions structurant son suivi d'évaluation. Ce plan est conforme à la *politique institutionnelle d'évaluation des programmes* (PIEP) et comprend un partage des responsabilités ainsi qu'un échéancier. Plusieurs des mesures retenues étaient réalisées ou en voie de l'être au moment de la visite. Toutefois, les huit actions ciblées dans le plan n'incluent pas toutes celles mentionnées à l'intérieur du rapport d'autoévaluation, notamment celle reliée à la création d'un nouveau profil au programme *Sciences humaines*. C'est pourquoi la Commission *suggère* au Collège de mettre à jour le plan d'action en lien avec les mesures déterminées dans son rapport.

Conclusion

Au terme de l'évaluation du programme selon les critères qu'elle a retenus, la Commission estime que le programme de *Sciences humaines* du Collège international des Marcellines est de qualité.

Le programme se démarque par la qualité de la relation maître-élève et de l'encadrement individualisé offert par un corps professoral dévoué et compétent auquel la direction a su insuffler son dynamisme. La grande diversité des modes d'évaluation, planifiés en concertation, et le caractère interdisciplinaire de l'épreuve synthèse de programme témoignent d'une réelle appropriation de l'approche programme. Les exigences du projet éducatif amènent les élèves à acquérir une solide culture générale et des méthodes de travail intellectuel rigoureuses.

La Commission suggère au Collège de mettre à jour le plan d'action en lien avec les actions envisagées dans son rapport.

Les suites de l'évaluation

Le Collège international des Marcellines a fait part à la Commission qu'il considérait que le rapport qu'elle a produit représente correctement la situation du programme lors de l'évaluation que la Commission en a faite et qu'en conséquence il adhère à ses conclusions.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Nicole Lafleur